



## **La CFDT signe un accord sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique**

Le 2 juin 2008, un accord sur la rénovation du dialogue social a été signé pour la première fois dans la fonction publique par la CFDT, la CGT, la FSU, l'UNSA, Solidaires et la CGC. C'est le premier accord sur le dialogue social et son organisation au sein de la fonction publique depuis la fondation du statut en 1946.

Le relevé de conclusions vise à une rénovation en profondeur des relations professionnelles dans les trois versants de la Fonction Publique, qu'il s'agisse de la représentativité ou de la place de la négociation.

**Les avancées réelles obtenues dans le cadre de la négociation, notamment lors de la phase conclusive du 6 mai, ont permis au texte de départ d'évoluer dans un sens qui convient à la CFDT.**

La démocratie sociale va se concrétiser pour 5,2 millions d'agents par l'élection dans les instances consultatives. Chaque agent, titulaire et non titulaire, va élire ses représentants tant dans les Commissions Administratives Paritaires que dans les Comités Techniques Paritaires.

Ces nouvelles règles vont permettre le renforcement de la représentativité des syndicats de la fonction publique. La négociation sur tous les sujets et dans tous les Services concernant l'ensemble des aspects de la vie professionnelle va devenir la norme du dialogue social.

Cette réforme du dialogue social vise à l'amélioration des relations sociales et des relations de travail dans les administrations et partant, un meilleur service rendu au public.

**Il est vrai qu'au MEEDDAT, la mise en oeuvre de l'accord est attendu tant le dialogue social sur la construction du nouveau ministère est à son plus bas niveau !**

### **Les grandes lignes de l'accord**

- L'accès aux élections  
Tout syndicat légalement constitué depuis deux ans pourra se présenter aux élections, la présomption de représentativité et la condition de représentativité pour se présenter au premier tour étant supprimées.
  
- Le principe de l'élection est généralisée

Les élections directes par tous les agents, quel que soit leur statut (titulaire, contractuel) de leurs représentants dans toutes les instances, en particulier aux Comités Techniques Paritaires sont généralisées. A terme, les élections pour les Commissions Administratives et Comités Techniques se tiendront le même jour et tous les 4 ans.

- Le champ de la négociation est élargi  
La négociation portera sur tous les sujets: déroulement de carrière, formation professionnelle, action sociale et protection sociale complémentaire, hygiène et sécurité au travail, insertion professionnelle des personnes handicapées, conditions et organisation du travail.
- Une obligation de négociations triennales et annuelles sur le pouvoir d'achat est instaurée.
- La négociation sera organisée à tous les échelons : du local au national avec les organisations syndicales représentatives.
- Dans une phase transitoire, l'accord négocié ne sera valable que si deux organisations représentant 20% au moins des voix le signent et s'il ne rencontre pas l'opposition d'organisations syndicales majoritaires.
- En 2013, un accord sera valide s'il est signé par des syndicats représentant une base électorale de plus de 50 % des votants.
- L'unanimité syndicale sera prise en compte dans les comités techniques paritaires et les conseils supérieurs avec une deuxième délibération obligatoire sur le projet présenté .
- Un Conseil Supérieur inter-fonctions publique, structure de pilotage commune aux trois fonctions publiques ; est créé.
- L'exercice des responsabilités syndicales pourra être reconnu dans l'expérience professionnelle.
- Un état des lieux partagé avec les partenaires sociaux sera établi dans les mois à venir sur les moyens attribués aux organisations syndicales.

L'accord n'a pas de valeur juridique propre. Il s'agit d'un engagement politique. Il reste donc au gouvernement et au Parlement à prendre les textes législatifs et réglementaires d'application.

**La CFDT sera vigilante sur la transcription exacte dans les textes des engagements pris, le gouvernement ayant déjà démontré avec l'accord passé dans le secteur privé qu'il pouvait passer outre à la parole donnée.**